Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante.

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°15 du 15 avril 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°15

DÉCISION N° 0-8043-2011/DEF/EMM/ROJ
portant dissolution de la base d'aéronautique navale de « La Tontouta ».

Du *23 mars 2011*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-8043-2011/DEF/EMM/ROJ portant dissolution de la base d'aéronautique navale de « La Tontouta ».

Du 23 mars 2011

NOR D E F B 1 1 5 0 5 2 6 S

Références :

a) Décision n° 342/DEF/EMA/OL.2 du 5 mars 1999 (n.i. BO).
b) Lettre n° 0954/DEF/EMA/EMP.3 du 30 septembre 2009 (n.i. BO).
c) Lettre n° 138/DEF/EMA/EMP du 2 février 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5

Référence de publication : BOC N°15 du 15 avril 2011, texte 15.

Dans le cadre du schéma directeur de référence c) (1) adaptant les forces de souveraineté et conformément aux mesures de réorganisation du dispositif aérien des forces outre-mer dans le Pacifique de référence b) (1).

La base d'aéronautique navale (BAN) de *La Tontouta* (code unité 77881) est dissoute à compter du 17 août 2011.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.

---

(1) n.i. BO.